

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-14**

### OBJET : Solde de l'exécution des programmes de travaux EP ER GC 2012 à 2017

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour permettre le passage comptable des ouvrages réalisés par le SDEER en réseaux publics d'électricité et en éclairage public depuis un « compte d'immobilisation en cours » vers un « compte d'immobilisation », il est nécessaire que soient constatées les dépenses d'investissement définitives du SDEER dans les programmes annuels concernés. Cette constatation n'a pas été réalisée depuis le programme 2011.

Depuis lors, les programmes clôturés sont les programmes 2012 à 2017.

M. le Président propose au Bureau d'approuver les montants de dépenses du SDEER suivants :

Pour l'éclairage public :

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ HT)
EP2012	11 703 001,17	5 706 331,16
EP2013	10 556 621,65	5 055 111,06
EP2014	8 756 024,38	3 809 524,62
EP2015	9 573 004,34	4 203 054,49
EP2016	8 883 358,97	3 883 552,44
EP2017	7 460 371,87	3 372 273,40

- Pour l'électrification :

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ HT)
ER2012	16 264 649,82	12 465 737,64
ER2013	20 089 580,68	13 619 752,36
ER2014	13 642 986,88	11 090 102,14
ER2015	13 096 862,10	7 993 611,91
ER2016	14 671 622,74	8 476 072,55
ER2017	14 563 704,61	8 567 502,73

Pour le cas particulier des travaux GC télécom consistant en des travaux pour compte de tiers, M. le Président explique qu'il est nécessaire de constater l'équilibre des comptes de dépenses, d'une part, mais aussi de recettes, d'autre part, pour chacun des programmes clos.

A ce jour, seuls sont clos les programmes 2012 à 2017.

M. le Président propose au Bureau d'approuver les montants de dépenses et de recettes suivants pour le génie civil annexe télécom :

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)	écart
GC2012	2 212 838,55	2 210 717,30	2 121,25
GC2013	2 834 282,45	2 874 853,37	-11 065,55 (*)
GC2014	1 953 893,56	1 953 893,55	0,01
GC2015	1 906 337,21	1 905 932,26	404,95
GC2016	2 016 917,58	2 016 927,65	-10,07
GC2017	1 844 280,88	1 844 280,85	0,03

(\*) une fois déduit le doublon d'opération d'ordre saisi en recettes, pour 29 505,37 euros TTC.

M. le Président fait observer que les écarts constatés seront régularisés par opérations d'ordre budgétaires dans le budget 2023 du SDEER.

☞ ☞

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Approuve les soldes des programmes 2012 à 2017 de travaux d'éclairage public, d'électrification et de génie civil télécom annexe, tels qu'ils lui ont été présentés.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*